

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier du mois d'août, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 25 juillet 2024, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

Présents : SABY François-Régis, Maire ; Marie Laure JAMES, 1^{ère} adjointe ; Lucien MOUNIER, 2^{ème} adjoint ; Céline MASSARDIER, 3^{ème} adjointe, Marie-Jo MONTEIL, André SAGNOL, Brice AULAGNON, Denis BARALON, Sophie VALLA

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BARRALON Jean Paul, Chantal SMADJOR, Franck BARALON

Absents excusés : Jean Paul GIBERT, Sonia SOUVIGNET, Anne-Marie CHOMARAT

APPEL DES PRESENTS

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Brice AULAGNON est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 (décision unanime).

2 : VALIDATION PROJET TYROLIENNE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'engager le projet de tyrolienne et de réaliser les dossiers de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

3 : Convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) îlot Bancel

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec l'EPF pour l'achat des bâtiments dont la commune n'est pas encore propriétaire sur l'îlot Bancel.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De valider ce projet
- Autorise le Maire à signer la convention.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

4 : Réfection terrain de tennis en terrain de padel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le terrain de tennis en terrain de padel.

M. le Maire propose aux membres présents d'engager le projet et de réaliser les dossiers de subventions.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- De valider ce projet
- Autorise M. le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

5 : Demande de subvention pour le changement des volets à l'espace plurimed

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de changer les volets à l'espace plurimed et de demander une subvention fonds vert.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- De valider ce projet
- Autorise M. le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

6 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que qu'en raison de la période estivale, les besoins de certains services ou de la collectivité peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : Accueil téléphonique et physique, préparer et mettre en forme les actes administratifs du Maire et les actes d'état civil et du cimetière, aide à la comptabilité etc...
- Autorise M. le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

7 : Bail Mme Gisèle SABY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme SABY Gisèle demande en location un local à l'espace Plurimed pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 360€ par mois. Il est proposé de lui faire un mois gratuit.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-De louer à Mme Gisèle SABY d'un montant de 360 € par mois pour une durée de 1 an à compter du 01^{er} septembre 2024, de lui faire le premier mois gratuit.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

8 : Convention paie à façon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le centre de gestion 43 réalise les paies de la commune depuis juillet 2023.

M. le Maire propose au conseil municipal de signer une convention.

Délibération :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Questions diverses

La séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance

Le Maire

François Régis SABY